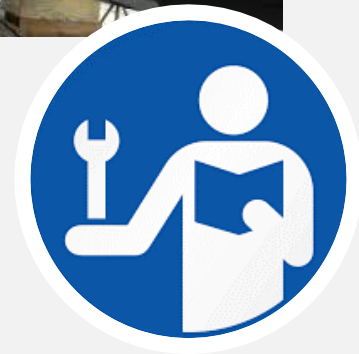




FLASH SÉCURITÉ: MAINTENANCE ET ENTRETIEN

BONNES PRATIQUES

- ✔ Effectuer en temps et en heure les entretiens périodiques.
- ✔ Réaliser les entretiens conformément aux prescriptions du fournisseur.
- ✔ Utiliser les outils appropriés pour les entretiens (avec protection contre les explosions en cas de travail sur le pont d'un bateau-citerne).
- ✔ Effectuer l'entretien selon les prescriptions de votre service technique et enregistrer la maintenance effectuée.
- ✔ Signaler les points particuliers au commandant.
- ✔ Utiliser les EPI adéquats.
- ✔ Utiliser la méthode de consignation Lock-out/Tag-out (LOTO).
- ✔ Confier l'entretien à du personnel qualifié ou à une entreprise d'entretien certifiée dans le cas de matériel trop spécifique ou de tâches que vous ne maîtrisez pas.
- ✔ Informer les collègues de la réalisation de chaque entretien.
- ✔ Utiliser un permis de travail quand c'est nécessaire.
- ✔ Assurer une bonne ventilation en cas de travaux de peinture effectués dans un espace confiné. Veiller aussi à garder les pots peinture et/ou les solvants dans des endroits ventilés.



Effectuer les entretiens et les contrôles conformément au planning contribue à la fiabilité technique du bateau. Les défauts peuvent être remarqués et résolus à temps.

MAUVAISES PRATIQUES

- ✘ Mauvaise utilisation des outils et/ou outils inappropriés (utilisation d'outils non prévus pour l'usage qui en est fait).
- ✘ Perte de garanties suite à des modifications apportées.
- ✘ Confier les entretiens à du personnel non qualifié.
- ✘ Ne pas utiliser les EPI lors des entretiens.
- ✘ Ne pas remédier (directement) aux problèmes constatés lors des entretiens.



SE POSER LES BONNES QUESTIONS :

- Quels sont les outils dont nous disposons à bord. Conviennent-ils pour les tâches à accomplir ?
- Quelles sont les spécificités que nous rencontrons lors des entretiens ?
- Qu'est-ce que la méthode de consignation LOTO (Lock-out/Tag-out) et quand utilise-t-on un permis de travail ?

Clause de non-responsabilité : les informations contenues dans ce document ont été élaborées avec la plus grande précision possible. En aucun cas toutefois, ni la plate-forme Zero Incidents, ni ses participants ne pourront être tenus responsables de son contenu. Toute prise de mesures, toute suggestion, tout avertissement, etc. suppose dès lors toujours que le lecteur se fasse sa propre opinion et procède à sa propre évaluation des risques. La diffusion de ce document à des tiers est autorisée pour autant que le document conserve sa forme originale.